

COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
concernant

*le déplacement en périphérie de la ville de la sous-station électrique mobile des CFF
actuellement située aux Champs-Lovats*

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les travaux de déplacement en périphérie de la ville de la sous-station électrique mobile des CFF, actuellement située aux Champs-Lovats, débuteront sous peu. Une nouvelle sous-station sera ainsi réalisée sur la parcelle 6230, à l'angle de l'autoroute A5 et de la voie CFF, à proximité de l'intersection entre les chemins des Roseyres et de Graveline. Connectée à la ligne haute tension qui borde l'autotoute A5, elle a pour but de transformer le courant 132'000 volts en courant de traction 15'000 volts et de garantir une alimentation électrique optimale de la ligne ferroviaire dans la région Yverdon-les-Bains-Neuchâtel. Les autres points d'injection les plus proches sont Neuchâtel, Bussigny et Chiètres.

La réalisation de cette nouvelle sous-station met un terme à une procédure entamée dans les années 1990 déjà. En effet, un premier projet prévoyait la construction d'une sous-station sur la grève de Saint-Roch, emplacement des actuels Jardins du Cœur. En 1995, la Municipalité donnait son accord pour un échange de terrains entre la grève de Saint-Roch et les Champs-Lovats ; l'actuelle sous-station y est mise en service le 16 avril 2002. Elle est alors alimentée en 33'000 volts. Toutefois, la nécessité de l'alimenter en 132'000 volts implique son raccordement à une ligne aérienne. Divers tracés sont alors étudiés et recalés. Au final, une variante le long de la voie CFF est retenue pour la ligne aérienne. La mise à l'enquête, en août 2010, ayant toutefois soulevé de nombreuses oppositions, la décision est prise d'étudier le déplacement de la sous-station CFF hors de la ville.

La Municipalité a validé récemment la signature d'une convention avec les CFF. Celle-ci prévoit que la ville d'Yverdon-les-Bains finance l'acquisition du terrain nécessaire à la nouvelle sous-station, en échange de son déplacement aux frais des CFF. En effet, une participation de la commune se justifie par le fait que l'actuelle sous-station n'est pas encore amortie. Le montant du dédommagement a été arrêté à CHF 59'400.-, TVA comprise. Cette convention libère en outre la commune de toutes prétentions des CFF consécutives au déplacement anticipé de l'actuelle sous-station aux Champs-Lovats.

Selon le Service des finances, ces CHF 59'400.- représentent une dépense de fonctionnement ; ils ne peuvent donc faire l'objet d'un crédit d'investissement et doivent être portés au budget. Le montant n'étant pas encore connu au moment de l'élaboration du budget 2016, il sera présenté au vote du Conseil communal dans le cadre de la 1^{re} série des compléments au budget, au mois de juin.

Sous réserve de l'approbation du Conseil communal, la Municipalité se réjouit d'avoir pu trouver une issue favorable à ce dossier. A la fois dans l'intérêt de l'efficacité du réseau des CFF et des habitants d'Yverdon-les-Bains, en particulier les riverains de la ligne aérienne initialement prévue le long de la voie CFF. Celle-ci n'a en effet aujourd'hui plus lieu d'être.

A noter que le déplacement de la sous-station nécessite une légère modification du domaine public sur le site de sa nouvelle implantation. Un préavis sera transmis au Conseil communal à ce sujet dans les mois qui viennent.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J.-D. Carrard'.

J.-D. Carrard



Le Secrétaire a.i.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Y. Martin'.

Y. Martin